



Consommation, détention, trafic de drogue

Par **Maïtyka**, le **31/05/2009** à **23:12**

Bonjour,
Mon ami est actuellement assigné à comparaître devant le Tribunal Correctionnel pour les faits suivants: consommation (speed, champignons, shit), détention (speed, champignons) et trafic de drogue (500gr de champignons hallucinogènes).
Le jour de sa garde à vue, les gendarmes ont trouvés 550€ sur lui ainsi qu'une infime quantité de speed. Ils ont également trouvés 800€ ainsi que 250gr de champignons hallucinogènes lors de la perquisition à son domicile.
Auparavant, il n'avait jamais eu de différent avec les autorités pour quelque motif que se soit.
J'ai plusieurs questions:
- Comment se déroule le procès?
- Quelles sont les personnes présentes?
- Quelle attitude adopter?
- Quels sont les risques réels encourus?
- Quel sera le montant approximatif de l'amende?
- Par qui est-elle fixée, le juge ou la douane?
- Aura-t-il un casier judiciaire?
Le jour de sa garde à vue, j'ai été entendue comme témoin. Est-il possible de revenir sur mes déclarations, sachant quelles n'ont pas été étayées par des preuves matérielles et quelle ont été faites il y a deux mois?
N'ayant pas les moyens de m'offrir une réelle consultation chez un avocat, je vous prie de répondre à mes questions afin d'apaiser quelque peu mes angoisses.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments les plus respectueux.
M.